

200. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —
Érection de la commune de La Glanerie
(province de Hainaut) (1). (Monit. du
13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. La section de la Glanerie (pro-
vince de Hainaut) est séparée de la com-
mune de Rumes et érigée en commune dis-
tincte, sous le nom de La Glanerie.

La limite séparative des deux communes
est fixée telle qu'elle est indiquée au plan
annexé à la présente loi par un liséré rouge
sous les lettres A, B, C, D, E, F, G, J, K,
L, M, N, O, P, R, S.

ART. 2. Le nombre des membres du
conseil communal est réduit de onze à neuf
pour Rumes et est fixé à neuf pour La Gla-
nerie.

ART. 3. La réduction de onze à neuf du
nombre des membres du conseil communal
de Rumes sera réalisée au fur et à mesure
des vacances pour chaque série, conformé-
ment à l'article 3 de la loi du 26 mai 1882
portant revision du tableau de classification
des communes.

ART. 4. A La Glanerie, le bulletin de
vote classera séparément les candidats pré-
sentés pour les places de conseillers com-
munaux, de manière à répartir entre les
séries du conseil les membres élus, sa-
voir :

1^o Cinq conseillers pour la série sortant
le 1^{er} janvier 1891 ;

2^o Quatre conseillers pour la série
sortant le 1^{er} janvier 1894.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'inté-
rieur et de l'instruction publique, M. THO-
NISSEN.)

201. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —
Nouvelle délimitation des communes de Chasse-
pierre et de Lacuisine (province de Luxem-
bourg) (2). (Monit. du 13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le territoire du hameau
de Davihat, délimité de la manière indiquée
par un liséré orange dans le plan annexé à
la présente loi, est séparé de la commune
de Lacuisine et réuni à la commune de
Chassepierre (province de Luxembourg).

La limite séparative entre les deux com-
munes est déterminée du point A au point E
du dit plan, par la ligne A, B, C, D, E.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'inté-
rieur et de l'instruction publique, M. THO-
NISSEN.)

202. — 2 JUILLET 1887. — Loi. —
Érection de la commune de Saint-Vincent
(province de Luxembourg) (3). (Monit. du
13 juillet 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. La section de Saint-Vincent

(1) Session de 1886-1887.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Présentation du pro-
jet de loi. Séance du 2 juin 1887. — Rapport.
Séance du 13 juin. — Discussion et adoption.
Séance du 22 juin, p. 1427-1428.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du
23 juin 1887. — Discussion et adoption. Séance du
28 juin, p. 480.

(2) Session de 1886-1887.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et
texte du projet de loi. Séance du 2 avril 1887,
p. 141-132. — Rapport. Séance du 25 mai.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 22 juin 1887, p. 1426.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 23 juin 1887.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 28 juin 1887, p. 479.

(3) Session de 1886-1887.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 2 avril 1887,
p. 133. — Rapport. Séance du 25 mai.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 22 juin 1887, p. 1427.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 23 juin 1887.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 28 juin 1887, p. 479-480.